

Orléans, le 20 février 2020

## **Non-respect de la réglementation à l'abattoir Sobeval de Boulazac (Dordogne) : Des mesures urgentes à mettre en œuvre par l'Etat**

**Le 20 février 2020, l'association L214 diffuse une enquête tournée dans l'abattoir Sobeval en Dordogne en fin d'année 2019 sur l'abattage de veaux. Cet établissement appartient au groupe hollandais Van Drie et pratique deux types de mises à mort : avec étourdissement et sans étourdissement (halal et casher). Plus de 700 veaux y sont abattus chaque jour. Le site emploie près de 450 personnes et exporte sa viande en Égypte, en Israël, aux États-Unis. Il est également habilité pour plusieurs labels bio, « Saveurs du Périgord » ou « Label Rouge »**

**Une nouvelle fois, l'AFAAD demande des mesures fortes et urgentes afin de garantir à tous les animaux abattus l'absence de souffrance et de stress évitables lors de l'abattage.**

### **Abattages avec et sans étourdissement épinglés pour non-respect de la réglementation**

Les images diffusées témoignent de très nombreux manquements à la réglementation en matière de protection animale, à souligner notamment : des reprises de conscience après étourdissement, ce qui nécessiterait à minima un deuxième étourdissement, des étourdissements mal pratiqués, des animaux mal contenus, des gestes de cisaillement lors d'abattages sans étourdissement, des signes de conscience après ces abattages sans étourdissement et lors de la suspension sur la chaîne...

### **L'AFAAD demande des mesures fortes pour régler des problèmes structurels sur les chaînes d'abattage industrielles**

Fermer l'abattoir mis en cause ne règlera malheureusement en rien les problèmes structurels liés à une industrie qui ne considère plus le vivant, ce que nous dénonçons depuis bien longtemps. Déplacer le problème n'est pas le solutionner : des mesures fortes doivent être prises notamment afin de garantir un **contrôle permanent au poste d'abattage** dans tous les établissements. Pour l'AFAAD, cette enquête témoigne notamment de :

- La nécessité de l'arrêt immédiat des abattages sans étourdissement (halal, casher) à des fins d'exportation, ces exportations étant un détournement d'une exception prévue dans la réglementation dans le seul et unique but de permettre aux citoyens européens de confessions juive et musulmane de consommer de la viande produite selon leurs cultes, et d'interdire les exportations d'animaux vivants hors de l'Union Européenne.
- L'urgence d'interdire l'abattage des animaux sans étourdissement préalable pour les bovins, demandée par l'ensemble des associations de défense des animaux et 85 % des Français (IFOP pour 30 Millions d'amis, 2020).
- L'urgence de prendre les mesures demandées par toutes les associations, dont l'AFAAD, lors de la commission d'enquête parlementaire du député Olivier Falorni : formation des opérateurs, contrôle continu au poste d'abattage, amélioration de l'architecture des chaînes d'abattage, publication annuelle des rapports d'inspection...
- L'urgence d'intégrer dans les cahiers des charges des labellisations existantes des critères liés à la protection animale en abattoir. Cette question est centrale pour les consommateurs qui en l'état découvre avec effroi la réalité de l'abattage des veaux Label Rouge issus de cet établissement.
- L'urgence de mettre en place un étiquetage obligatoire du lieu et de la méthode d'abattage afin que le consommateurs dispose de toutes les informations utiles à un choix de consommation éclairé.

**A l'appui de ces nouvelles images, l'AFAAD en appelle au Ministère de l'Agriculture afin que des mesures urgentes soient prises afin de garantir le strict respect de la réglementation en matière de protection animale dans tous les établissements et notamment le déploiement de la vidéosurveillance obligatoire dans tous les abattoirs.**

Caroline BROUSSEAUD  
Présidente de l'AFAAD

#### **A propos de l'AFAAD**

L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD) est une organisation à but non lucratif, qui œuvre en faveur du respect de la réglementation concernant les conditions d'abattage des animaux et de leur amélioration  
 Contact : caroline.brousseau@afaad.net / Site web : afaad.net